

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 08/2015

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Elections communales printemps 2016 – Soirée d'information

En vue de pouvoir donner toutes les informations utiles quant aux prochaines élections communales (Municipalité et Conseil communal), la population est priée de prendre note qu'une assemblée de Commune sera organisée **jeudi 3 décembre 2015 à 20h00 à la grande salle.**

Carte des dangers naturels

Le dossier des cartes des dangers naturels de notre Commune peut être consulté au Greffe municipal durant les heures d'ouverture. Tous les renseignements sur : www.vd.ch/dangers-naturels ou www.geoplanet.vd.ch => « Dangers naturels ». Ce dernier site sera progressivement mis à jour.

Calendrier fenêtres de l'Avent

Le calendrier des fenêtres de l'Avent est reconduit cette année sous la houlette de M. Benjamin Jaquier, inscription ou renseignement au 079/129.16.67 ou benjamin.jaquier@gmail.com

Rappel déchets verts

La Municipalité d'Oulens nous a signalé par courrier que des personnes de la Commune de Goumoëns allaient jeter des déchets verts à Oulens, dans le conteneur à matières organiques situé derrière l'Eglise. Nous rappelons ici que les déchets verts peuvent être amenés en tout temps à la décharge à Goumoens-la-Ville; pour les grandes quantités, prendre contact avec la voirie qui renseignera.

Rappel couches-culottes

Les couches-culottes doivent être jetées dans un sac transparent et amené au Centre de tri ; un conteneur est prévu à cet effet. La Commune ne distribue pas de sacs spéciaux.

Location anciennes tables et chaises

Nous portons à connaissance de la population que les anciennes tables et chaises seront désormais louées aux particuliers aux prix de Fr. 5.00/table et Fr. 1.00/chaise.

Entreprises

Nous rappelons ici que toute personne qui acquiert un statut d'indépendant (qui se met à son compte) doit impérativement s'annoncer à la Commune.

La Municipalité